

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AJACCIO

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 29 mai 2020, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Marcel POLI, en son vivant professeur, époux de Madame Joséphine MARTINETTI, demeurant à AJACCIO (20000) San Biaggiolo, "Les 7 Ponts" Route d'Alata, né à CANNELLE (20151) le 12 octobre 1931 et décédé à AJACCIO (20000), le 27 février 1994.

Il a possédé depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) joignant ainsi sa possession avec celle de ses parents Monsieur Toussaint POLI et Madame Marie Diane VITALI son épouse, demeurant à AJACCIO (20000) 12 Montée Saint Jean, Monsieur né à GUAGNO le 9 juillet 1903, Madame à VEZZANI le 17 février 1900 et décédés : Monsieur à AJACCIO le 8 octobre 1995 et Madame à AJACCIO le 5 janvier 1997.

A AJACCIO (CORSE-DU-SUD) 20090, un/cinquième (1/5èmes indivis) portant sur un bâtiment partie à usage de bâtiment d'exploitation agricole et partie à usage d'habitation comprenant dans son ensemble : *au rez-de-chaussée : un garage, une chaufferie, une cave à vin, une remise d'outillage; *au premier étage un appartement composé de trois chambres, une cuisine, une salle de séjour-salon et une salle de bains; *combles perdus au-dessus. Le tout cadastré section BI numéro 16 pour 08a 85ca et section BI numéro 168 pour 39a 80ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr